

DEPOT LEGAL
Rhône
N° 67
1882

N° 733 — Troisième année

Jeudi 19 Janvier 1882

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 fr. la ligne
Réclamations... 4 fr. 50
Annonces anglaises... 6 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 5 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale... 8 fr. 15 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

Du 18 Janvier 1882

30 français	83 77	Credit mobilier	700
50 amortissable	83 58	Credit Lyonnais	851
100 nouveau	83 58	Mobilier espagnol	845
150 français	111 67	Union générale	7400
150 italien 5 0/0	37	Foncière lyonnaise	307
150 anglais 6 0/0	37	Autrichiens	670
150 5 0/0	37	Lombards	307
150 5 0/0	13 10	Sarragosse	513
150 5 0/0	13 10	Nord-Espagne	513
150 5 0/0	13 10	Transatlantique	2400
150 5 0/0	13 10	Suez	2400
150 5 0/0	13 10	Consolidés à Londres	100 5/16
150 5 0/0	13 10	Panama	320

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

MIL SPECIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 18 janvier.

LA QUESTION DE LA REVISION

C'est demain que les bureaux de la Chambre doivent nommer la commission de 33 membres chargée d'examiner le projet de révision de la Constitution. Cette commission, ainsi que nous l'avons indiqué, sera saisie de toutes les propositions autres que celles du gouvernement, ayant trait à la révision et déjà soumises ou prêtes à être soumises à la Chambre, ainsi que de nombreux amendements. Aux amendements que nous avons déjà signalés hier, nous devons en ajouter d'autres dont on annonçait hier le dépôt prochain. Il y aura d'abord plusieurs amendements demandant de comprendre dans la liste des articles constitutionnels l'article 8 de la loi du 23 février 1875 concernant la procédure à suivre pour la révision. Ces amendements seront inspirés par des pensées différentes; l'un qui sera présenté par M. Naquet, demande qu'on donne à une Constituante spéciale le droit de révision; un autre, au contraire, tend à introduire explicitement dans l'article 8 actuel la prérogative de ceux qui ont le droit de proposer la révision. Mais il importe de remarquer à ce propos que la commission pas plus que la Chambre ne pourra prononcer sur le fond même des amendements. Elle ne pourra que décider s'il y a lieu ou non de comprendre dans la série des articles constitutionnels à réviser ceux sur lesquels ces amendements portent. C'est le Congrès seul qui a qualité pour statuer sur les solutions proposées. Actuellement, il n'y a pas moins de dix ou douze articles de la Constitution visés par le projet du gouvernement ou par les amendements. Si cela continue, il n'y aura bientôt plus un seul article de la Constitution qui ne soit proposé pour la révision.

sion. Aussi, en présence de cette abondance de questions, l'idée de la révision intégrale fait-elle de grands progrès à la Chambre.

C'est d'ailleurs sur cette question que portera demain tout l'effort de la discussion dans les bureaux. Elle prime, en effet, celle du scrutin de liste, qui n'est qu'une question de détail. On conçoit, en effet, que si la Chambre décidait la révision intégrale, c'est devant le Congrès seul que pourrait être portée la question du scrutin de liste, comme les nombreuses autres questions que soulève la révision.

L'extrême gauche a décidé de soutenir, dans les bureaux, la révision pure et simple, conformément à la proposition de M. Barodet, et l'intégrité des droits du Congrès; quelques orateurs ont fait observer que personne ne peut porter atteinte à la souveraineté nationale en déterminant d'avance les objets de la discussion. La décision relative à l'interpellation a été ajournée.

La gauche radicale a émis l'opinion suivante : 1° Il n'y a pas lieu de réviser la Constitution sans limitation. 2° A la grande majorité, il a été décidé que, dans le cas où cette résolution ne prévaudrait pas, le scrutin de liste, toutes réserves faites sur son introduction dans la loi électorale à venir, ne soit pas inscrit dans la Constitution.

La droite royaliste a eu hier une première réunion; elle se réunit encore aujourd'hui. Si nous sommes bien informés, elle inclinera à voter la révision totale de la Constitution. On sait que ce groupe, depuis les dernières élections, compte une quarantaine de membres qui viendraient joindre leurs suffrages sur cette question à ceux de l'extrême gauche et d'un certain nombre de membres qui siègent sur les bancs avancés de la majorité. D'autres députés se montrent également disposés à voter la révision intégrale pour épargner à la Chambre d'avoir l'obligation de se prononcer sur le scrutin de liste. On peut donc prévoir qu'un débat de principe s'engagera d'abord entre la révision intégrale et la révision partielle, et l'issue en est encore incertaine.

La question qui a été surtout agitée hier dans les couloirs est celle de savoir quel mandat sera donné jeudi par les bureaux aux commissaires qui seront nommés pour examiner le projet du gouvernement. Les chargés d'étudier, par le menu, toutes les dispositions du projet ? Ou bien plutôt n'auront-ils à se prononcer que sur la question de convenance et d'opportunité de la révision. Il faut espérer que la majorité des bureaux inclinera vers cette dernière solution. Autrement la commission des 33 entreprendrait un travail dont il est impossible de déterminer l'étendue; et, comme la fameuse commission des Trente, elle courrait le risque de se perdre au milieu des centaines de propositions et d'amendements contradictoires qui vont lui être soumis. Ces propositions et ces amendements sont déjà très nombreux. Dans quelques jours ils porteront sur presque tous les articles de la Constitution.

LES DÉPUTÉS ÉLUS SENATEURS

Le gouvernement se propose de convoquer pour le 12 février prochain, les collèges électoraux, devenus vacants par suite de la nomination de leurs députés comme sénateurs. Actuellement, sur douze

collèges se trouvant dans ce cas, il n'y en a que six qui soient actuellement vacants, c'est-à-dire dont les députés aient donné leur démission pour se consacrer à leur mandat sénatorial. Ces collèges sont ceux d'Abbeville et de Péronne (Somme) qui étaient représentés par MM. Labitte et Magniez, celui de Grasse (Alpes-Maritimes) qui était représenté par M. Chiris; celui de Saint-Omer (Pas-de-Calais) qui était représenté par M. Devaux, celui de Villefranche (Rhône) qui était représenté par M. Guyot et celui d'Oléron (Basses-Pyrénées) qui était représenté par M. Lacaze.

Ces six membres ont adressé leur démission de député au président de la Chambre, et leurs sièges sont officiellement vacants. Les six autres n'ont pas encore opté. Ce sont MM. Lepoué (Eure), Jacques (Oran), Marcel Barthe (Basses-Pyrénées), Lemonnier et Rubillard (Sarthe) et Gent (Vaucluse). Lors du renouvellement partiel du 5 janvier 1879 il y avait eu 24 députés qui avaient abandonné leurs sièges à la Chambre pour se présenter aux élections sénatoriales et qui tous ont été élus.

Le Sénat compte donc actuellement au nombre de ses membres 36 anciens députés élus par les départements; à ce nombre il faut joindre M. Albert Grévy, nommé inamovible, ce qui fait en tout 37 anciens députés pris dans la Chambre actuelle ou dans la précédente.

LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE

On sait que le ministre de la guerre a annoncé le dépôt prochain de ses projets de réorganisation de l'armée, et notamment du projet sur le recrutement qui tend à établir le service de trois ans.

Ce projet, à ce que l'on assure, institue le service absolument obligatoire pour tous; il n'y aura plus, paraît-il, d'exceptions pour les carrières libérales. La seule exception admise serait celle des soutiens de famille, dont la proportion serait fixée chaque année par le ministre de la guerre et dont la désignation serait faite par les conseils municipaux, au prorata du nombre attribué à chaque commune. Les séminaristes et les instituteurs seraient astreints uniformément au service comme les jeunes gens voués aux carrières libérales.

LES ÉLECTIONS SOUMISES À L'ENQUÊTE

La commission chargée de faire l'enquête sur l'élection de M. Lanjuinais, dans la première circonscription de l'arrondissement de Pontivy (Morbihan), quittera Paris samedi matin se rendant à Vannes. La commission chargée de faire l'enquête sur l'élection de M. de Soubeyran dans l'arrondissement de Loudun (Vienne), quittera Paris dimanche matin, se rendant à Poitiers. La commission chargée d'examiner l'élection de M. de Ladoucette, à Vouziers (Ardennes), partira dans les premiers jours de février.

LA PROPOSITION BATBIE

La commission chargée d'examiner la proposition émanée du Sénat et relative aux droits des enfants nés en France d'un père étranger, naturalisé après leur naissance, a adopté la proposition et confié la rédaction du rapport à M. Antonin Dubost. Aux termes de cette proposition, l'article 9 du code civil est applicable aux enfants de l'étranger naturalisé, quoique nés en pays étranger, s'ils étaient mineurs lors de la naturalisation. A l'égard des enfants nés en France ou à l'étranger, qui étaient mineurs à cette même époque, l'article 9 du code civil leur est applicable dans l'année qui suivra la naturalisation. Les enfants mineurs, même ceux nés à l'étranger avant la naturalisation des parents, peuvent soit s'engager volontairement dans les armées de terre et de mer, soit contracter l'engagement conditionnel

d'un an, soit entrer dans les écoles du gouvernement à l'âge fixé par les lois et règlements, en déclarant qu'ils renoncent à la qualité d'étrangers et adoptent la nationalité française.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 18 janvier.

Le Paris déclare que les députés doivent choisir entre la révision limitée ou pas de révision. La révision intégrale est impossible; elle ne serait pas acceptée par le Sénat.

Le Télégraphe se plaint du désarroi qui existe dans les esprits; M. John Lemoine prône la révision limitée pendant que M. Hector Pessard réclame la révision totale.

Le National critique le projet de M. Gambetta; il soutient la liberté absolue du Congrès et demande sa réunion pour décider sur la question de la révision. La France dit que M. Gambetta ne paraît pas disposé à poser la question de cabinet sur la question du scrutin de liste.

Le Temps déclare inadmissible la nomination d'une commission de 33 membres. Il accepte dans la loi constitutionnelle l'insertion de la disposition relative au futur mode électoral sans déclarer s'il accepte ou repousse la réforme proposée par le gouvernement.

EN AFRIQUE

Un survivant de la mission Flatters

Alger, 18 janvier. — On apprend de bonne source qu'un survivant de la mission Flatters est actuellement prisonnier chez les Touaregs.

Au Maroc

Tanger, 18 janvier. — Sur les représentations de la France, l'empereur du Maroc s'est décidé à prendre des mesures énergiques contre tous les agitateurs qui organisent sur le territoire marocain des incursions contre les tribus algériennes. Il reste à savoir si les ordres de l'empereur du Maroc seront exécutés.

L'ARRESTATION DE TAIEB-BEY

Une dépêche particulière du Petit Marseillais donne les renseignements suivants sur l'arrestation du frère du Bey de Tunis, que le télégraphe nous a annoncée hier : Vers minuit, vingt voitures chargées de soldats sont partis à destination de Marsa. Ces troupes tunisiennes ont entouré le palais isolé de Taieb-Bey, frère du souverain, sans que personne se doutât de rien.

Ce matin, grand étonnement au palais. Le prince

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE

18

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

ABEL & BERTHE

— Des bêtises ! il avait mangé le morceau... Le commissaire m'a dit : « C'est justement vous que je cherchais ! » Tu l'as entendu ?
— Ça, oui.
— Eh ! bien, qui donc, si ce n'est Jean-Jeudi, aurait pu lui raconter qu'on me trouverait à la Camille-d'Agent ?
— On avait opéré une perquisition chez toi et mis la main sur la pacotille... on connaissait ton si-gualement... on faisait une descente rue des Académies... On l'a reconnu et voilà... Ça me paraît simple comme bonjour...
Chacun son idée !... Tu arranges les choses à ta manière... Moi je soutiens que Jean-Jeudi nous a fait pincer afin de ne pas parler avec personne le magot de la rue de Berlin... Mais je te fiche mon billet qu'il ne le portera pas en paradis !
— Tu songes à manigancer quelque chose contre lui ? demanda Plume-d'Oie avec inquiétude.
— Rapporte-l'en à moi pour ça !...
— Tu veux le dénoncer ?

— Pourquoi pas ?
— Mais tu es fou, mon pauvre Fil-en-Quatre !... Tu as un hanneton dans ta guêre !... En parlant de l'affaire de la rue de Berlin, dont tu es l'auteur et par conséquent le complice, c'est cinq ans de réclusion que tu empocheras, si tu n'attrapes pas les travaux forcés !
Fil-en-Quatre se gratta l'oreille.
— Tonnerre ! murmura-t-il, tu pourrais bien avoir raison...
— J'ai raison cent fois pour une... continua l'ext-netaire. Suis bien mon raisonnement : Si Jean-Jeudi n'a pas fait l'affaire de la rue de Berlin il s'en tirera blanc comme neige, et c'est toi qui écoperas à sa place... Est-ce clair ?
— Dame ! oui...
— Si Jean-Jeudi nous a fait pincer ce n'est donc pas au sujet de cette affaire-là ; il serait trop bête d'en parler, aucun commencement d'exécution n'ayant eu lieu. Si c'est à propos d'autre chose et afin de garder le coup pour lui tout seul quand nous seront sous les verrous, j'avoue que c'est bigrement canaille, mais je ne vois pas la nécessité de nous dénoncer... Nous sommes déjà bien assez compromis...
— Il faut cependant qu'il me le paye, et il me le payera...
— Comment ?
— Bah ! quand on cherche bien, on trouve.
La porte de la salle s'ouvrit pour donner passage à une fournaise de rôdeurs qu'on venait d'arrêter.
Toutes les places vides du lit de camp furent immédiatement envahies. Fil-en-Quatre et Plume-d'Oie durent cesser leur conversation.
L'ex notaire s'endormit et ronfla bientôt de façon bruyante.
Son compagnon passa le reste de la nuit à réfléchir... Il combinait ses projets de vengeance,

Au point du jour les gardiens entrèrent et firent lever les dormeurs pour procéder au nettoyage des salles.
Les deux bandits reprirent à voix basse dans un coin leur entretien interrompu.
— On va t'appeler à l'instruction... dit Plume-d'Oie. Mettons-nous d'accord... J'ai contre moi une rupture de ban et pas autre chose... J'en aurai pour un an... Tu ne parles pas de moi ?
— Non.
— C'est bien entendu ?
— C'est juré... sois sans crainte.
— Tu ne diras rien de l'affaire de la rue de Berlin ?
— Je n'en soufflerai mot.
— Tu pardonnes à Jean-Jeudi ?
Fil-en-Quatre serra les poings.
— Jamais de la vie ! murmura-t-il.
— Ainsi tu vas le dénoncer ?
— Ça me regarde... si tu veux que nous restions bons amis, je te conseille de ne pas t'occuper de lui...
— Cependant...
— Tonnerre ! interrompit le bandit, vas-tu me laisser la paix !
Les verrous grinçèrent et la porte de la salle s'ouvrit de nouveau.
Sur le seuil se trouvaient trois gardiens, dont l'un tenait un papier couvert de noms.
Ce gardien fit quelques pas dans la salle, et après avoir consulté sa liste, il appela d'une voix forte :
— Prosper Landier...
— Présent... répondit un jeune homme de dix-huit ans, en sortant des jupes.
— Bernard Joliet...
— Présent...
— Claude Landry, dit Fil-en-Quatre... poursuivit le gardien.

— Présent...
Et le complice de Plume-d'Oie s'avança à son tour.
— A l'instruction... commanda le gardien.
Les trois hommes furent immédiatement remis aux mains des gardes municipaux qui, par des passages et des escaliers formant un véritable labyrinthe, les conduisirent à la galerie sur laquelle s'ouvrent les cabinets des juges instructeurs.
Fil-en-Quatre marchait la tête basse et s'absorbait en de profondes réflexions.
Il préparait ses réponses aux questions que lui adresserait le magistrat devant lequel il allait comparaître, et cherchait le moyen d'englober Jean-Jeudi dans son affaire.
Il fut appelé le premier.
Un garde municipal le poussa dans le cabinet et se plaça derrière lui.
Le juge d'instruction siégeait derrière son bureau.
Près de lui, devant une petite table, était assis le greffier chargé d'écrire l'interrogatoire de l'inculpé.
Le magistrat, avant de procéder à cet interrogatoire, jeta sur Fil-en-Quatre un regard inquisiteur.
Nous savons que le bandit n'avait point mauvaise figure et qu'il était très proprement vêtu.
L'impression produite ne fut pas défavorable.
Après ce rapide examen, le juge commença les questions d'usage :
— Vos noms et prénoms ? Votre âge ? Où êtes-vous né ? Etc., etc.
Fil-en-Quatre répondit du ton le plus doux et le plus humble aux interrogations ayant pour but d'établir correctement son état civil.
Après ces préliminaires indispensables on arriva aux faits sur lesquels reposait l'accusation.
— Vous êtes inculpé, lui dit le magistrat, d'avoir

fit demander qui commandait ces troupes. On introduisit aussitôt auprès de lui Zarrom, ministre de la marine, Sélim, ministre de la guerre, et le général Safar commandant l'infanterie.

Le ministre de la marine apprit alors au frère du bey qu'ils venaient l'arrêter par ordre du souverain. Le prince ne fit aucune résistance ni aucune protestation et se mit à leur disposition.

Il prit place avec eux dans une voiture escortée par des cavaliers qui se dirigea vers le Bardo.

Tafel-Bey a été conduit dans un ancien palais du Bardo où il est traité avec tous les honneurs dus à son rang.

Cette mesure a été prise par le bey comme chef du pouvoir et de la famille, après des preuves évidentes que son frère conspirait contre le trône.

Les consuls d'Angleterre et d'Italie se sont vus ce matin à ce sujet et le gendre du prince s'est rendu au consulat d'Angleterre.

Le correspondant du *Petit Marseillais* ajoute que cette arrestation n'a produit aucune impression à Tunis, où beaucoup s'y attendaient et s'étonnaient même que le Bey tardât si longtemps de prendre des mesures énergiques vis-à-vis de son frère qui conspirait ouvertement pour le faire détrôner.

Les émissaires de Tafel-Bey parcouraient en effet la Tunisie et ralliaient des individus à sa cause en leur promettant des situations avantageuses lors de son arrivée au pouvoir.

Informations

Paris, 13 janvier.

Actes officiels

Le *Journal officiel* annonce que le délai de versement, comme dernier terme, de l'emprunt amortissable, est prorogé jusqu'au 26 janvier au soir.

MM. Vieille, Escotiaux, Bruley, Jacotat, Messier, sont nommés ingénieurs de 1^{re} classe des poudres et salpêtres, et M. Barral, ingénieur de 2^e classe.

Les traités de commerce

La commission nommée par la Chambre des députés de la Haye pour examiner le traité de commerce franco-hollandais s'étant montrée peu favorable au projet, le gouvernement néerlandais vient de publier un mémoire dans lequel il réfute les objections de la commission et démontre, avec pièces à l'appui, l'importance du traité pour la Hollande.

Au sujet de la prolongation du traité actuel, le mémoire gouvernemental ajoute :

« Des pourparlers ont été engagés en France, mais le gouvernement n'ayant pas, à la date du 13 janvier, reçu de réponse précise, a dû insister pour que la rentrée des Chambres ait lieu le 19, afin que le nouveau traité puisse être examiné et adopté, s'il y a lieu, avant l'expiration des conventions existantes. »

M. Rouvier, ministre du commerce, a eu aujourd'hui une entrevue avec les délégués du gouvernement suisse. Les négociations suivent leur cours normal.

Les nouvelles du traité franco-anglais sont très favorables. La question des vins est à l'étude.

A l'Elysée

Le président de la République a reçu hier matin M. le vicomte Olivier de Sanderval, le premier explorateur du Foutah-Djallon, qui lui a remis la carte de ce pays qu'il vient de terminer.

L'affichage du projet de révision
Le texte de l'exposé des motifs du projet de révision, déposé par le gouvernement est aujourd'hui affiché dans toute la France.

C'est, comme on sait, à la suite d'une décision prise dans le conseil de cabinet qui s'est tenu, samedi, à deux heures, que cet affichage a été fait.

Le gouvernement avait deux excellentes raisons pour prendre cette mesure :

1^{re} Parce que dans un pays de suffrage universel, il importe que tous les électeurs soient mis au courant des modifications que le gouvernement désire apporter à la Constitution.

2^e Parce que cette mesure était nécessaire en présence des articles de certains journaux qui, à dessein s'efforçaient de fausser le texte de ce projet et les intentions du gouvernement. C'est ainsi que l'*Intransigeant* et le *Gaulois* ont reproduit comme suit, une phrase du discours de Neubeurg :

« Je suis beaucoup moins coupable que je n'en ai l'air... »

Le magistrat fit un haut-le-corps.

« Moins coupable que vous n'en avez l'air ! répéta-t-il en regardant bien en face l'accusé, la prétention est au moins étrange ! Comment la justifiez-vous ?... Au moment du vol vous avez été vu, et la police a saisi dans votre malle les objets volés !... »

« Mon magistrat, je n'étais pas seul... je regardais faire... mais personnellement je n'ai rien décroché du tout... »

XXIII

« Allons donc ! dit le magistrat, votre signalement a été donné... »

« Parce que je me trouvais à côté de l'autre... »

« Quel autre ? — Votre complice ?... »

« Oui, mon juge... C'est lui seul, parole sacrée, qui a mis la main sur les bibelots... Moi je faisais le guet, tout bonnement... »

« Et vous prétendez sans doute aussi qu'il a porté les montres chez vous ?... »

« C'est la vérité, mon juge... Je me suis chargé de les garder jusqu'à ce qu'on trouve une occasion de s'en débarrasser... C'est ma complaisance qui m'a perdu... »

« La question du scrutin de liste doit être ajournée jusqu'à l'expiration des pouvoirs de la Chambre » tandis que la phrase textuelle disait que cette question devait être ajournée jusqu'à l'expiration des pouvoirs de la Chambre ou à une rénovation constitutionnelle si elle a lieu.

Au ministère de l'agriculture

Un décret, en date du 16 janvier, rapporte, en maintenant certaines restrictions, le décret du 21 décembre 1881, relatif à l'interdiction de l'importation et du transit des animaux vivants des espèces ovine et porcine provenant de l'empire d'Allemagne, du grand-duché du Luxembourg et de l'empire austro-hongrois.

L'importation et le transit des animaux vivants de l'espèce bovine et de leurs débris frais, autres que les viandes abattues, provenant de l'empire d'Allemagne et de l'empire d'Autriche-Hongrie, contiennent à être interdits par les frontières de terre et de mer.

Les bureaux de la guerre

Le ministre de la guerre se propose d'apporter certaines modifications dans l'organisation des bureaux de la guerre et de diminuer le personnel dans une certaine mesure.

C'est ce qui résulte d'une circulaire qui a été portée à la connaissance des intéressés et dont voici le texte :

Le ministre a été heureux de pouvoir accorder cette année dans une plus large proportion que les années précédentes, des avancements au personnel civil de l'administration centrale. Il a le vif désir d'améliorer encore la situation de ce personnel, mais ce but ne peut être atteint que par une réduction progressive de l'effectif annuel des employés.

Le ministre se plaît donc à espérer que les employés des bureaux de la guerre comprendront qu'il dépend d'eux-mêmes d'améliorer leur position, et qu'ils redoubleront de zèle et d'efforts pour permettre la réalisation des intentions bienveillantes dont ils sont l'objet.

En exécution de cette circulaire, un certain nombre d'auxiliaires ont été invités à se chercher une autre situation. Les autres seront renvoyés progressivement, au fur et à mesure que les nécessités du service le permettront.

Les salaisons d'Amérique

En prévision de l'abolition du décret interdisant l'entrée en France des viandes salées d'Amérique, de grandes cargaisons de salaisons arrivent au Havre, à Bordeaux et à Marseille. Dans ce dernier port sont entrés trois steamers chargés de jambons.

Les cargaisons ont été déposées à l'entrepôt.

L'état sanitaire à Gorée

Un seul cas nouveau de fièvre jaune s'est produit à Gorée depuis trente-six jours.

On peut considérer l'épidémie comme disparue.

Les expériences de M. Pasteur

Nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs des intéressantes expériences entreprises par M. Pasteur pour l'inoculation du virus charbonneux.

Le 26 de ce mois, on va faire de nouvelles expériences sur les moutons qui ont été vaccinés au mois de mai dernier.

D'après le programme arrêté au commencement de l'année dernière, c'est un an seulement après la vaccination que doit avoir lieu l'inoculation du virus charbonneux, afin d'établir la durée de l'innocuité.

Mais on peut, maintenant que six ou sept mois se sont écoulés, faire quelques expériences sur les moutons réservés à cet effet, et l'on verra déjà si l'innocuité a persisté jusqu'à ce jour.

Ces expériences seront faites sous la direction de M. Pasteur.

Petites nouvelles

M. Bosc, député du Gard, est mort aujourd'hui à Nîmes.

Une collision sanglante a eu lieu entre des ouvriers français et des ouvriers italiens qui travaillaient au chemin de fer de Brives à Montauban. Il y a dix blessés.

M. Beaunieux, caissier du trésorier-payeur général du Calvados, s'est brûlé la cervelle à la suite de pertes de bourse.

Grand dîner, ce soir, au ministère de l'intérieur. Le dîner a été suivi d'une réception pour laquelle de très nombreuses invitations avaient été lancées.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mercredi 18 Janvier 1882			
3 0/0.....	83 67	Egypte.....	344 37
3 0/0 nouveau.....	» »	Turc.....	13 10
5 0/0.....	114 50	Panama.....	526 25
Italian.....	86 50	Foncier.....	» »
Extérieure.....	27 13/16	Alpine.....	267 50
Chemins Turcs.....	» »	Suez.....	2380 »
Banque Ottom.....	785 »	Rio.....	» »
Union.....	2420 »	Autrichiens.....	» »
id. nouvelle.....	» »	Crédit de Paris.....	» »
Crédit de France.....	» »	Laenderhank.....	780 »
Intérieure.....	» »	Lombards.....	» »
Phénix.....	855 »	Ottoman.....	» »

M. Charles Blanc

M. Charles Blanc dont nous avons hier annoncé la mort était né à Castres, le 15 novembre 1813, un an avant son frère, Louis Blanc, né le 28 octobre 1814. Leur père avait été inspecteur général des finances en Espagne sous le règne de Joseph Bonaparte.

Il fut d'abord graveur, puis critique d'art dans le *Bon Sens* et la *Revue du Progrès*, journaux de son frère. Il passa de l'art à la politique et rédigea en chef plusieurs journaux de province : le *Propagateur de l'Aube* en 1840, le *Journal de l'Eure* en 1842.

La révolution de Février le fit directeur des beaux-arts. Le coup d'Etat le défit. Les beaux-arts ne le perdirent pas ; ils l'eurent pour critique, d'abord dans la *Gazette*, dont il fut rédacteur en chef, puis dans l'*Avenir national* de Peyrat, puis dans le *Temps* de Neffzier.

En 1868, l'empire ne l'empêcha pas de remplacer Walewski à l'Académie des beaux-arts. L'empire fut remplacé, lui, en 1870, et Charles Blanc redevenu directeur des beaux arts. Mais le vingt-quatre mai vengea l'empire, et le jour où M. Thiers céda la présidence au maréchal de Mac-Mahon, Charles Blanc céda la direction au marquis de Chennevières.

Le 8 juin 1876, l'Académie française lui donna le fauteuil laissé vacant par M. de Carné.

Dans ces dernières années, Charles Blanc était revenu au *Temps*, où il publiait fréquemment de remarquables études sur les peintres. Ces études composaient d'elles-mêmes des volumes que consultèrent tous les amateurs sincères : — les *Peintres des femmes galantes*, l'*Œuvre de Rembrandt*, la *Grammaire des arts du dessin*, *Voyage dans la Haute-Egypte*, l'*Ecole française*, l'*Ecole hollandaise*, l'*Ecole vénitienne*, etc. — Personne n'avait plus de compétence et plus d'autorité.

La longue agonie de Charles Blanc lui a été adoucie par une double tendresse : celle de sa femme et celle de son frère.

Les deux frères avaient l'un pour l'autre une affection sans bornes. Oubliant qu'il était malade lui-même, Louis Blanc a soigné Charles avec un dévouement absolu. Il adorait son frère, avec lequel il était en parfaite communion d'idées et dont l'existence avait toujours été liée à la sienne.

Depuis deux ans surtout, époque à laquelle il avait perdu sa femme, M. Louis Blanc passait rarement un jour sans venir à l'Institut, où il retrouvait la vie d'intérieur qu'il avait perdue. A partir du moment où M. Charles Blanc tomba malade, il était venu habiter près de lui et ne l'avait pas quitté.

Charles n'était pas moins dévoué à Louis. Le *Rapport* en cite cette preuve :

Un jour de 1850, nous attendions Méry à dîner. L'heure était passée, et il n'arrivait pas. De guerre lasse, nous nous étions mis à table, quand un coup de sonnette retentit. C'était Méry, qui donna de son retard cette excuse, plus que suffisante :

Louis Blanc était en exil. Je ne sais plus qui, à Paris, avait trouvé que c'était le moment de l'insulter. Louis Blanc était en Angleterre, mais son frère était en France. Méry avait été son témoin. C'était le duel qui avait fait le retard.

ÉTRANGER

Italie

Le voyage de l'empereur d'Autriche

Rome, 18 janvier. — Depuis quelques jours, il n'est bruit, à Rome, que d'un prochain voyage de l'empereur d'Autriche en Italie.

L'entrevue entre François-Joseph et le roi Humbert aurait lieu à Turin, où, d'après un journal romain, les appartements destinés à l'empereur seraient déjà prêts.

D'autre part, on affirme que rien n'a été encore décidé quant à la ville où aura lieu l'entrevue. Outre Turin, on parle de Rome et même de Florence.

Allemagne

En Alsace-Lorraine

Strasbourg, 18 janvier. — Le gouvernement allemand n'a pas renoncé au projet d'établir à Neuf-Brisach une école de sous-officiers. Quand viendra la discussion du budget en troisième lecture, un député conservateur, M. de Massow, demandera le rétablissement du chiffre destiné à fonder cette école. Par contre, on renoncera au projet d'établir une école uniquement destinée aux enfants qui prendraient, en y entrant, l'engagement de devenir sous-officiers.

Les députés du Schleswig-Holstein

Berlin, 18 janvier. — Depuis l'annexion du Schleswig-Holstein, les deux députés au Landtag, Ahlmann et Kryger, élus dans le Schleswig septentrional, ont toujours refusé de prêter serment à la Constitution, sur quoi ils étaient déclarés déchu de leur mandat.

Cette partie du Schleswig est maintenant représentée à la Chambre des députés par MM. Lassen et Harlick. Il

êtes l'auteur principal du vol en question... Si vous n'en êtes que le complice on usera sans doute d'indulgence. Peut-être même deviendrait-il possible d'oublier que vous avez commis une tentative de voies de fait contre un commissaire de police...

Fil-en-Quatre joignit les mains et prit une physionomie suppliante et superlativement hypocrite.

« Oh ! mon magistrat, balbutia-t-il d'une voix qui semblait mouillée de larmes, il faut l'oublier... il le faut absolument... Je me repens de tout mon cœur, je vous le jure, et pour un peu vous me verriez pleurer comme une Madeleine... »

J'avais vu un ou deux coups de trop... J'ai été pris de colère en me voyant pincé... je suis devenu aux trois quarts fou... Je ne savais ce que je disais ni ce que je faisais quand j'ai menacé, et j'en demande pardon à genoux au digne magistrat qui se donnait la peine de me venir arrêter lui-même...

« Et que vous auriez tué bel et bien, probablement, sans l'intervention d'un brave garçon qui s'est jeté sur vous et vous a désarmé au péril de sa vie... Mais nous n'en sommes pas encore là... Finissons avec l'histoire des montres et, je vous le conseille, nommez votre complice, si vous en avez un... »

« C'est dur de dénoncer un camarade... murmura le bandit, mais dame ! après tout, chacun pour soi, et puisqu'il le faut absolument je me décide... »

« Parlez... »

« Le camarade en question s'appelle Jean-Jeudi, surnommé Rossignol... »

Le magistrat instructeur prit une feuille de papier en tête de laquelle se lisaient en gros caractères ces deux mots :

MANDAT D'AMENER

Sur cette feuille il écrivit les noms et le surnom que Fil-en-Quatre venait de lui livrer.

Ensuite il demanda :

« Qu'est-ce que ce Jean-Jeudi ?... »

« Jean-Jeudi, répondit Fil-en-Quatre, — est un ancien qui a subi je ne sais combien de condamnations, dont l'une à cinq ans, avec dix ans de surveillance... »

« Où demeure-t-il ? »

« Rue des Vinaigriers. — Le numéro ? »

« Vingt-et-un. »

Le juge d'instruction prit note des renseignements fournis par Claude Landry, et continua son interrogatoire.

Le greffier donna lecture de ce qu'il avait écrit.

Fil-en-Quatre signa sans sourciller.

« Qu'on reconduise l'inculpé au Dépôt... » ordonna le magistrat au garde municipal.

Fil-en-Quatre fit un mouvement pour solliciter l'autorisation de parler.

« Que voulez-vous ? demanda le juge. »

« Mon magistrat, murmura le prisonnier, on va certainement arrêter Jean-Jeudi... »

« Eh bien ? »

« Eh bien, je sollicite la faveur de ne pas faire ma prévention dans la maison où il fera la sienne. C'est un mauvais gas, très dangereux, très vicieux, caïf... »

« Quand il se verra pris il devinera sans peine que c'est moi qui l'ai dénoncé, vous comprenez ça, et comme il est tout nerveux, et que moi je n'ai pas plus de malice qu'un mouton en bas âge, il me cassera les reins très bien. Ça serait-il un effet de votre bonté de m'envoyer aux Madelonnettes ?... »

Les *Madelonnettes*, à l'époque où se passe notre récit, étaient une maison de prévention qui devait tomber sous les pioches des démolisseurs quelques années plus tard.

Le chef lui tendit un paquet cacheté qu'entourait une courroie, et répliqua :

A suivre

est probable que M. Lassen, l'article 5 du traité de Paris n'ayant plus de valeur, prêter le serment présent. M. Harlick ne partage pas cette manière de voir, et en conséquence, de nouvelles élections auront lieu dans le Schleswig du Nord où l'on travaille en faveur de la lection d'un député qui prêterait serment.

Angleterre

L'agitation irlandaise

Londres, 18 janvier. — On signale encore des collisions entre la population et la force armée sur plusieurs points de l'Irlande. Une battue de maraude, organisée par la Land league, et qui devait avoir lieu dans le parc près de Limerick, avant-hier, a mis en mouvement toute une armée de fusiliers écossais, de soldats d'infanterie et de constables. Des baillifs chargés de porter des mandats d'arrestation ont encore été attaqués : d'eux, à Dromskin, comté de Louth, a été dépeuplé ses exploits et battu à outrance.

Aujourd'hui, il y a encore eu une scène animée au sein du conseil municipal du Dublin. Vous savez sans doute que la majorité du conseil étant parvenue à s'être battue de voter récemment le droit de bourgeoisie MM. Parnell et Dillon. En vain a-t-on essayé d'empêcher le lord-lieutenant qu'il donnât quelques jours de répit aux deux prisonniers d'Etat pour les laisser venir assister à la cérémonie de leur investiture à l'hôtel de ville de Dublin. Mais le conseil ne se tient pas battu. Il vient de décider, à une majorité de douze voix, que le vice-roi sera invité à autoriser le maire et le greffier municipal à aller accomplir la cérémonie d'investiture dans les murs de la geôle de Kilmmainham. Pour protester contre cette résolution, les constables conservateurs sont sortis de la salle des délibérations.

Autriche-Hongrie

L'insurrection dalmate

Vienne, 18 janvier. — La situation s'aggrave en Dalmatie. Le Conseil des ministres tenu hier a décidé d'envoyer 35,000 hommes dans le sud de la Dalmatie, et il a demandé dans ce but aux Délégations un crédit de 10 millions de florins. Le plan de campagne consiste à parcourir le pays par des colonnes volantes et à dévaster toute la population. Des opérations sur une grande échelle sont impossibles à cause de la mauvaise saison. Il n'y aura pas de mobilisation. Le gouvernement père étouffera l'insurrection dans son germe. Néanmoins, il règne une certaine panique dans le monde des affaires.

Berlin, 18 janvier. — On télégraphie de Vienne à la *Gazette de Francfort* :

« L'agitateur slave Matnovitch a été arrêté hier à Trieste, au moment où il voulait s'embarquer pour Cattaro. »

« On a trouvé sur lui des documents importants concernant l'agitation de la Dalmatie et de l'Herzégovine. »

Vienne, 18 janvier. — Les districts dalmates insoumis sont cernés par les troupes autrichiennes. Le Monténégro refuse de livrer les réfugiés dalmates.

Milan, 18 janvier. — On télégraphie de Trieste au *Corriere*, de Milan :

« Hier, trois vapeurs du Lloyd, chargés des troupes, sont partis pour la Dalmatie méridionale. Les commandants de ces navires ont reçu l'ordre de marcher à l'avant de 12 milles à l'heure au lieu de 8. Le départ a eu lieu à neuf heures. »

« Des nouvelles alarmantes circulent. »

« Les déclarations faites par le général Czikos ont produit une très fâcheuse impression dans le monde slave. »

« Le *Vorwarts*, bâtiment à vapeur du Lloyd, ayant bord 2,000 soldats, est parti pour la Dalmatie. »

Espagne

La question papale

Madrid, 18 janvier. — Aussitôt après l'arrivée du roi, Madrid, jeudi matin, le conseil des ministres a tenu l'attitude que devra prendre le gouvernement à l'égard du pèlerinage ultramontain que les évêques vont organiser, sous les auspices du primat d'Espagne, l'archevêque de Tolède, dans tous les diocèses de la péninsule.

Malgré les assurances formelles de M. Nocedal, chef du parti carliste, et du primat, qui ont assuré au marquis Campos que la manifestation aurait un caractère purement religieux, le cabinet et les autorités se sont émus de voir dans les juntes centrales et locales, qui organisent le pèlerinage, des ecclésiastiques et des politiques et militaires du carlisme durant la dernière guerre civile.

Le clergé ajoute à ces éléments des conservateurs des modérés, partisans du rétablissement du pouvoir temporel des papes, et la presse réactionnaire indique l'intention de faire une démonstration à Rome pour voir, dit-elle, si le Quirinal sera assez fort pour contenir les libéraux italiens et la populace romaine.

Dans les cercles libéraux ici, on est fort irrité de la réception faite au Vatican à dona Marguerite, femme de don Carlos, au moment où les prélats espagnols acceptent leur patronage des feuilles carlistes et du mouvement ultra radical, pour embarrasser la politique du cabinet.

Turquie

La note de la Porte

Londres, 18 janvier. — Le *Daily Telegraph* reçoit Constantinople le texte de la circulaire envoyée par le sultan aux agents diplomatiques turcs au sujet des affaires d'Egypte. La circulaire exprime la pénible impression produite sur la Porte par la note anglo-française la Porte, ne voyant rien en Egypte qui justifiait cette marche, demande des explications sur les raisons qui ont porté l'Angleterre à se joindre à la France pour une action que le sultan regarde comme un empiètement sur ses droits.

La Porte rappelle que ses droits de suzeraineté sur l'Egypte lui ont été formellement reconnus par la France et l'Angleterre lors de la déposition d'Ismail-Pacha.

« Qu'est-ce que ce Jean-Jeudi ?... »

« Jean-Jeudi, répondit Fil-en-Quatre, — est un ancien qui a subi je ne sais combien de condamnations, dont l'une à cinq ans, avec dix ans de surveillance... »

« Où demeure-t-il ? »

« Rue des Vinaigriers. — Le numéro ? »

« Vingt-et-un. »

Le juge d'instruction prit note des renseignements fournis par Claude Landry, et continua son interrogatoire.

Le greffier donna lecture de ce qu'il avait écrit.

Fil-en-Quatre signa sans sourciller.

« Qu'on reconduise l'inculpé au Dépôt... » ordonna le magistrat au garde municipal.

Fil-en-Quatre fit un mouvement pour solliciter l'autorisation de parler.

« Que voulez-vous ? demanda le juge. »

« Mon magistrat, murmura le prisonnier, on va certainement arrêter Jean-Jeudi... »

« Eh bien ? »

« Eh bien, je sollicite la faveur de ne pas faire ma prévention dans la maison où il fera la sienne. C'est un mauvais gas, très dangereux, très vicieux, caïf... »

« Quand il se verra pris il devinera sans peine que c'est moi qui l'ai dénoncé, vous comprenez ça, et comme il est tout nerveux, et que moi je n'ai pas plus de malice qu'un mouton en bas âge, il me cassera les reins très bien. Ça serait-il un effet de votre bonté de m'envoyer aux Madelonnettes ?... »

Les *Madelonnettes*, à l'époque où se passe notre récit, étaient une maison de prévention qui devait tomber sous les pioches des démolisseurs quelques années plus tard.

Le chef lui tendit un paquet cacheté qu'entourait une courroie, et répliqua :

A suivre

de son remplacement par le khédive actuel : c'est donc à elle qu'il aurait fallu s'adresser, si les deux puissances avaient eu de se plaindre de la situation présente en Egypte.

Etats-Unis

Le procès de Guiteau

New-York, 17 janvier. — Le procès de Guiteau approche du dénouement. L'accusation a terminé son réquisitoire, et l'un des défenseurs a prononcé sa plaidoirie hier. L'assassin de Garfield persiste à soutenir qu'il n'est pas fou, mais qu'il a agi sous l'impulsion d'une force irrésistible qui lui enlevait son libre arbitre et par conséquent sa responsabilité. Ses défenseurs, au contraire, plaident la thèse de l'insanité complète et constatent.

Guiteau a voulu hier prendre la parole pour se défendre lui-même et lire un long mémoire écrit par lui. Mais le juge, M. Cox, a refusé de le laisser parler, en disant que l'accusé abusait de la permission qui lui avait été donnée, comme il l'a déjà fait au cours du procès.

Guiteau a fait publier dans les journaux le mémoire qu'il n'a pu prononcer : c'est un long fatras où il répète qu'il a agi sous l'inspiration divine et qu'il a surplu le tribunal est incompétent pour le juger.

Chili

La paix avec la Bolivie

New-York, 18 janvier. — La paix a été signée entre le Chili et la Bolivie, qui a cédé au Chili tout le littoral bolivien, et a promis de rompre avec le Pérou.

LE « TIMES » ET LE MINISTRE GAMBETTA

Nous avons publié hier, d'après une dépêche de Londres, une brève analyse d'un article du Times sur le ministre Gambetta et sur la situation politique en France.

Aujourd'hui nous avons cet article sous les yeux. Après avoir exposé en détail les propositions révisionnistes que le président du conseil des ministres français vient de soumettre à la Chambre des députés, le Times envisage l'éventualité de la retraite de M. Gambetta.

Si M. Gambetta, dit-il, ne réussit pas à entraîner maintenant la Chambre avec lui, le corps électoral, c'est presque certain, punira de leur défection bien des députés qui seront accusés d'avoir manqué à leur parole. La retraite de M. Gambetta sera attribuée à la jalousie et à l'intrigue ; l'émiettement des partis discréditera la Chambre et empêchera la formation d'un gouvernement stable. Sans nul doute, M. Gambetta prévoit que les députés, malgré leurs répugnances, réfléchiront deux, et même trois fois, avant de provoquer une crise aussi grave. Il n'a pas demandé l'urgence, il a laissé largement le temps de réfléchir et a invité la Chambre à considérer très sérieusement le « caractère impératif » des résolutions qui lui sont proposées. Sans changer rien à notre opinion sur les mérites abstraits du scrutin de liste, nous avons le ferme espoir que la stabilité de la situation politique en France ne sera pas menacée par une crise qui n'est pas suffisamment justifiée.

La majorité des députés républicains se sont engagés à voter le scrutin de liste, et maintenant que M. Gambetta les invite à tenir parole, il leur est difficile de reculer. Si la question était réglée par le vote d'un principe constitutionnel, le danger d'intrigues inspirées par des considérations égoïstes, serait considérablement atténué.

L'Europe tout entière est intéressée à l'établissement d'un gouvernement fort et solide en France, et notre pays a malheureusement des raisons particulières pour redouter des changements brusques et troublants. Nous sommes engagés dans une politique, en Egypte, dont l'exécution bonne ou mauvaise dépend de la coopération de la France.

Le Times explique ensuite que la Porte et le parti national égyptien escomptent précisément une rupture des relations des deux alliées pour réaliser leurs projets.

Il conclut ainsi :

Il est absolument impossible de compter sur une entente avec n'importe quel nouveau ministère qui se formerait en France, si M. Gambetta était battu. Nous serions alors placés dans le plus grand embarras, et il est évident que la seule possibilité d'une rupture de l'accord franco-anglais révélerait des passions dont on cherche précisément à empêcher l'explosion. On verra dans nos dépêches que le parti national gagne visiblement du terrain dans l'assemblée des notables et menace de porter au pouvoir un ministère dont le programme est hostile au contrôle anglo-français.

L'activité du parti national est entretenue par la croyance que l'Angleterre et la France, quoi qu'on en dise, ne peuvent agir ensemble et que d'autres puissances s'opposeraient à toute intervention de leur part. Le fâcheux effet de semblables imaginations ne pourrait qu'être aggravé par la perspective d'un changement ministériel et d'une politique instable à Paris.

On ne peut reprocher au Times de manquer de franchise. C'est l'égoïsme britannique qui parle par son organe. Mais, précisément à cause de cela, les déclarations du Times sont importantes.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LOIRE

Edilité

Saint-Etienne, 18 janvier. — Le conseil municipal de Saint-Etienne vient de voter une somme de 60,000 francs, pour la réfection de l'Hôtel-de-Ville qui doit être remis à neuf intégralement.

Les travaux commenceront au printemps prochain.

Le recensement

Voici le résultat, pour Saint-Etienne, des opérations du recensement de 1882 :

Le nombre des habitants recensés est de 123,000, population flottante comprise.

La population sédentaire est en augmentation de 204 habitants sur 1876, par contre, la population flottante est en décroissance de 2623, soit une diminution effective de 2,418 âmes depuis le dernier recensement.

Conseil de guerre

Le conseil de guerre du 13^e corps d'armée vient de prononcer des condamnations contre deux ré-

Claude-Auguste Clairet à 2 ans de prison, pour désertion pendant qu'il faisait ses 28 jours au 38^e de ligne et vol chez un habitant de Commentry.

Jean Prebet pour insoumission avec récidive a été condamné à 6 mois de prison.

Grand-Théâtre

Les artistes du Grand-Théâtre de Saint-Etienne ont reçu avis d'avoir à se tenir prêts à un départ éventuel qui aurait lieu fin janvier.

Ce départ serait le résultat d'un malentendu entre la municipalité et M. Ch. Andraud, directeur de notre grande scène.

ISERE

L'abbé Dagnone contre « le Réveil »

Grenoble, 18 janvier. — Le tribunal correctionnel de notre ville a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès en diffamation, intenté par l'abbé Dagnone au Réveil du Dauphiné.

On se rappelle qu'en raison de la qualité du demandeur, les défenseurs avaient soulevé une question d'incompétence.

Conformément aux conclusions de M. Monin, procureur de la République, le tribunal s'est déclaré incompétent et a condamné l'abbé Dagnone aux dépens.

Nécrologie

M. le vicomte Armand Lepellet-Dumanoir, juge au tribunal civil de Grenoble vient de mourir.

Un appareil télégraphique

La compagnie P.-L.-M. vient de faire placer un rappel électrique à la gare de Goncelin et qui évitera aux dépêches de passer par les gares de Gières, Domène, Lancy et Brignoud.

Cet appareil inventé par nos compatriotes, MM. Grassy et Beux, fonctionne déjà entre Moirans et Grenoble.

La compagnie de l'Est expérimente en ce moment le rappel électrique à la gare de Revin entre Mézières et Givet.

MM. Grassy et Beux ont été médaillés à l'exposition internationale d'électricité.

Le journal la Lumière électrique, l'Electricité ainsi que les Débats, ont signalés les avantages de cette invention.

Communication ouvrière

Le conseil d'administration de la chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Grenoble invite toute la corporation à une réunion générale qui aura lieu le dimanche 22 janvier, à l'Amphithéâtre de l'ancienne Faculté, place de la Halle, à 10 heures précises du matin.

ORDRE DU JOUR. — Questions très urgentes à discuter relativement à l'intérêt de la corporation.

BOUCHES-DU-RHONE

Au conseil municipal

Marseille, 18 janvier. — La commission du budget du conseil municipal de Marseille a proposé d'élever à 30,000 fr. les frais de représentation du maire et à inscrire 90,000 fr. pour indemnité aux conseillers.

Relativement au canal du Rhône, le conseil a décidé que la ville de Marseille se porte garant, vis-à-vis de l'Etat, d'une subvention égale au quart de la dépense.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi, 19 janvier, 19^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 48; coucher : 4 h. 35. Les jours augmentent de 2 minutes.

Ephémérides (1871). Combat de Buxenval et de Montretout.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée la circulaire suivante, relative au nombre de cartouches à porter par les sous-officiers armés du fusil :

J'ai décidé qu'à l'avenir, les sous-officiers armés du fusil ne porteraient plus que trente-six cartouches réparties en nombre égal (trois paquets) dans les deux cartouchières ; leur sac, par suite, ne contiendra plus de munitions.

Ces sous-officiers n'ont à faire usage de leur arme que dans de rares circonstances et il convient de les alléger de toute charge inutile pour faciliter leur action dans les marches, aux avant-postes et pendant le combat.

Il importe, en outre, de leur faire comprendre, par une différence matériellement appréciable dans le nombre des cartouches allouées, leur véritable rôle sur le champ de bataille et la mission de commandement qui leur incombe.

Je vous prie de vouloir bien assurer l'exécution de cette décision.

On affirme qu'après la suppression des tambours on médite au ministère de la guerre la suppression des musiques.

On se souvient que, dans les dernières années de l'empire, les musiques furent supprimées ; on ne laissa subsister que les fanfares ; mais il y eut tant de réclamations de la part des villes qui logent des garnisons, des mamans qui conduisent leurs demoiselles à la musique, et des soldats qui aiment à marcher au son de la musique que les musiques furent rétablies presque aussitôt que supprimées.

Imaginez que, si le ministère actuel les supprime de nouveau, il sera bientôt après forcé de les rétablir aussi.

Sur l'appel interjeté par M. Portalis, directeur du journal la Vérité, du jugement du tribunal correctionnel de Lyon qui l'avait condamné à 1,000 fr. de dommages-intérêts et à diverses insertions pour diffamation envers M. Raveau, fermier du Petit Lyonnais, l'affaire revenait hier devant la 4^e Chambre de la Cour.

M. Abbadié avocat a présenté la défense de M. Portalis.

M. Enou a soutenu la plainte de M. Raveau.

Le prononcé de l'arrêt a été renvoyé à aujourd'hui.

Nous avons annoncé, dans un de nos derniers numéros, qu'un nommé François Jourdan, âgé de 46 ans, s'était présenté au bureau de police du quai Pierre-Seize, portant au menton une blessure assez profonde.

Cet individu déclarait aux agents qu'il venait d'être attaqué par plusieurs individus qui lui avaient fait un mauvais parti, avaient tenté de le dépecer et que dans la lutte il avait été blessé. Les agents couchant cette déclaration sur le registre officiel des événements survenus et, vu l'état du blessé, le font conduire à l'Hôtel-Dieu.

Le commissaire de police ouvre alors une enquête sur cette attaque nocturne et, après renseignements pris, constate que ce nommé Jourdan n'est pas autre chose qu'un repris de justice, qui traversait Lyon pour se rendre à Clermont-Ferrand, sa résidence obligée.

Cet homme a passé une partie de la soirée du 16 du courant dans plusieurs cabarets de Vaise, a rôdé toute la nuit dans les rues du quartier et s'est fait au menton la blessure qu'il montrait aux agents comme lui ayant été faite par des voleurs, en tombant sur l'angle d'un trottoir.

Jourdan passera très probablement devant le tribunal correctionnel pour outrages envers les agents : la loi punit, en effet, les individus qui s'amusent à tromper ainsi la police en lui racontant des faits controuvés.

Hier matin, à sept heures, des gardiens de la paix ont trouvé sur le bas-port du quai de Vaise un pantalon, une chemise, un tricot, un chapeau ; tous ces effets sont sales et en mauvais état.

D'où proviennent ces effets ? Est-ce un individu qui s'est jeté à l'eau, qui se serait déshabillé avant de se suicider ? ou bien est-ce un marchand de chiffons, qui après avoir choisi ses marchandises a laissé ces effets dont il ne pouvait pas trouver la vente ? La police a ouvert une enquête.

Vers une heure du matin, le sieur Lebeau, ouvrier charpentier, rentrait à son domicile, rue de Chartres, quand sur le cours de Broches, il fut accosté par un individu qui lui demanda l'heure.

A peine Lebeau eut-il sorti la montre de son gousset qu'elle lui fut arrachée par le flou, qui prit la fuite ; mais, poursuivi par le volé, revenu de sa surprise, il tomba, quelques pas plus loin, entre les mains des agents de police, qui le conduisirent au poste.

Notre homme, un nommé B..., sans domicile, déclara simplement que l'on s'était mépris sur son intention, il ne voulait pas voler la montre, mais faire une bonne farce.

En présence d'une raison aussi plausible, on s'est empressé de l'envoyer au Dépôt.

M. Gauthier, voiturier au service de M. Janin, fabricant de produits chimiques, rue de Gerland, 17, a été victime d'un triste accident.

Il était occupé à hisser au troisième étage de l'usine, au moyen d'une poulie, des caisses remplies d'amidon, lorsque tout-à-coup la corde vint à se rompre et la caisse assez pesante lui tomba sur la tête, non sans le blesser assez sérieusement du côté gauche. L'oreille a été presque entièrement enlevée.

La victime a été conduite à l'Hôtel-Dieu. Son état n'inspire aucune inquiétude.

Un malheureux sourd-muet, âgé de 30 ans environ, est tombé hier de faiblesse dans le cloître de Fourvière. C'était le cas où jamais pour la Madone qui régnait en ces lieux d'opérer un miracle et de confondre les incrédules. Il n'en a rien été.

Relié par quelques personnes, il a été conduit au couvent de la Croix, où après avoir reçu quelques soins, il a pu continuer sa route, légèrement réconforté, mais ne pouvant remercier que par gestes ses hôtes d'un instant.

On a dit que la faim était mauvaise conseillère, mais la soif ne l'est pas moins.

Hier soir, le nommé Henri P..., ouvrier charpentier, se promenait avec un de ses camarades. Tous deux étaient en proie à une soif ardente, mais n'avaient pas la moindre pièce blanche à échanger contre une bouteille du liquide cher aux ivrognes.

Payant d'audace, ils entrèrent néanmoins chez un marchand de vins de la rue Pidrre-Corneille. Pendant que P... négociait avec le maitroquet pour se faire ouvrir un crédit, son camarade faisait prestement disparaître trois magnifiques billes d'ivoire qui se trouvaient sur le billard et prenait la fuite laissant son copain pour gage.

P... a été arrêté et écroué à la Permanence, où son ami ne tardera probablement pas à venir lui tenir compagnie.

Trois individus, les nommés B..., G... et A..., ouvriers maçons, demeurant rue de la Cité-Part-Dieu, ont enlevé deux caisses de savon blanc déposées devant la porte de l'épicerie Cathelin, rue Montebello, n° 7.

Déjà ils prenaient la fuite, lorsque le commerçant se mit à leur poursuite et parvint à les faire arrêter par les gardiens de la paix.

Les sieurs Claude Bissardon, voiturier à Rivede-Gier, et Gavard, cultivateur à la Verpillière, étaient cités hier en police correctionnelle pour avoir vendu chacun un cheval morveux au marché de Perrache.

Le tribunal a condamné le premier à 100 francs et le second à 25 francs d'amende.

La recrudescence du froid que nous subissons depuis quelques jours a pour effet de multiplier le nombre des feux de cheminée.

Cinq ont été signalés pour la seule journée d'hier ; tous ont été presque immédiatement éteints avant d'avoir causé des dégâts sérieux.

Le premier s'est déclaré à 10 heures du matin, chez M. Charrier, rue Sainte-Hélène, 35, le deuxième à midi chez M. Montellier, fabricant de soieries, quai Saint-Clair 12, le troisième à une heure chez la concierge de la maison portant le n° 2 de la rue Bât-Argent le quatrième, à 4 heures du soir, chez M. Devienne quai des Célestins ; le dernier enfin à l'asile des incurables, rue de Jarente.

Des procès-verbaux ont été dressés contre les propriétaires qui avaient négligé de faire ramoner leurs cheminées dans les délais prescrits par les règlements.

Fanfare des Amis-Réunis

Le secrétaire prie MM. les membres honoraires qui n'auraient pas reçu leurs lettres d'invitation pour la fête de dimanche, de vouloir bien les retirer au siège social, le jeudi, 20 courant.

Variétés

LA CRIMINALITÉ DES ANIMAUX

M. le docteur Lacassagne, le savant professeur de médecine légale de la Faculté de Lyon, vient de publier un très curieux article sur ce qu'il appelle la criminalité des animaux. On sait que, dans l'antiquité et jusque pendant, le moyen-âge, les animaux étaient traités par l'homme plutôt en frère cadets, qu'en brutes séparées de nous par un abîme infranchissable, et auxquelles on ne doit rien.

Aussi avaient-ils, dans la législation et dans les usages, une place toute différente de celle qu'ils ont aujourd'hui.

A Athènes, il existait une loi, dite loi de la cigogne, en vertu de laquelle les enfants étaient tenus de nourrir et de soigner leurs vieux parents. Elle avait été inspirée par le spectacle des soins tendres et affectueux que les petits de la cigogne ont pour leur père et mère, se dépouillant pour eux de leur duvet, les nourrissant du produit de leur chasse.

Au moyen-âge les animaux figuraient dans les processions. On les jugeait, on les condamnait, au besoin on les excommuniait. Quelquefois comme dans l'histoire du chien de Montargis, on les prenait comme témoins dans les procès.

Sans vouloir aller jusque-là, M. Lacassagne soutient et démontre par des exemples assez probants, ma foi ; que les animaux ont des passions, des vices et des vertus tout à fait analogues aux nôtres. Bûchen, par exemple, parle des abeilles voleuses qui, pour éviter de travailler, attaquent en masse les ruches approvisionnées, font violence aux sentinelles et aux habitants, et mettent la ruche au pillage. Chose très curieuse, on peut rendre voleuses les abeilles ordinaires en les nourrissant avec du miel mélangé d'eau-de-vie.

Au fur et à mesure qu'elles prennent goût à ce breuvage, elles perdent l'habitude du travail et s'adonnent au vol sans le moindre scrupule. Ivrognerie et paresse, c'est vraiment comme chez nous.

Chez les lapins l'idée de propriété est parfaitement établie, et nul ne peut s'emparer du terrier d'autrui. Les chiens ont aussi à un certain degré le sentiment d'un droit analogue. Sur son terrain, le moindre roquet fera fuir par ses aboiements un dogue qui ne se sent pas chez lui.

A Smyrne on s'amuse quelquefois à mettre des œufs de poule dans un nid de cigognes. La cigogne mâle entre en fureur, et, avec l'aide d'autres cigognes, elle met en pièce sa compagne innocente mais calomniée par les apparences.

M. Lacassagne cite, dans un autre ordre d'idées, l'exemple d'un cheval de troupe qui, le jour de promenade, feignait d'être boiteux pour échapper à cette corvée. Coste parle aussi d'un chien qui, en hiver, toutes les fois que ses camarades étaient couchés autour du feu, de manière à l'empêcher d'approcher, allait dans la cour et se mettait à aboyer avec fureur. Pendant que les autres accouraient au bruit, il revenait prendre la meilleure place.

Autre observation à noter : plus une race d'animaux domestiques est perfectionnée, moins les passions sont violentes, plus la méchanceté est rare. M. Lacassagne se demande par analogie, si une neurie assurée ne ferait pas, de nos criminels et de nos récidivistes, autant de justes digérant avec la satisfaction d'une bonne conscience. C'est, en somme, la faim qui est au fond de la plupart des crimes.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 18 janvier, 4 h. soir.

Température : Un maximum de pression existe aujourd'hui sur la France et, à Lyon, la pente barométrique est dirigée vers le sud-est, aussi le vent y souffle d'entre N. et E., aussi bien dans les parties supérieures de l'atmosphère qu'à la surface du sol. En même temps, il s'établit sur nos régions un centre de froid ; ce matin, le thermomètre est descendu à 9° à Clermont, — à Belfort, Besançon et Lyon.

D'un autre côté, la couche de brouillard qui recouvrait les plaines depuis plusieurs jours, s'élève peu à peu. Hier elle était comprise entre Saint-Genis et le Mont-Verdun ; aujourd'hui elle est tout entière au-dessus de ce dernier point.

Temps probable : Brumeux et froid.

NOUVELLES DES SPECTACLES

SOCIÉTÉ DES CONCERTS DU CONSERVATOIRE

Les répétitions pour le 1^{er} concert de la Société des concerts du Conservatoire qui doit avoir lieu au Grand-Théâtre dimanche prochain, avec le concours du célèbre pianiste Breiten, se poursuivent avec ardeur.

Les airs de ballet de la *Horrigane*, l'œuvre charmante de notre compatriote Ch. Widor, ont produit un effet immense à la lecture ; on compte sur un grand succès.

La location, qui se fait au Grand-Théâtre, est déjà fort avancée ; avis aux dilettanti désireux d'assister à cette brillante matinée.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 17 janvier.

La journée a tous les caractères d'une Bourse d'exceptions. Nous avions prévu cette fin naturelle des excès de la spéculation à la hausse. Mais après les cours faibles que ces ventes forcées ont amené à la cote, celle-ci a enregistré en clôture les cours du début. On s'est quitté avec l'impression d'un mieux probable pour demain.

Le 5 0/0 qui avait fait 114,35 reste à 114,65.

Le Suez a été très agité.

La Banque Romaine fait preuve de grande fermeté au milieu du trouble qui a assailli le marché à terme.

Même témoignage satisfaisant de la tenue des actions de la Société nouvelle, de 825 à 830.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 18 janvier, 11 h. 55 soir.

Le président de la République donnera le 26 janvier, un grand dîner auquel sont invitées les ministres, les sous-secrétaires d'Etat et les bureaux des Chambres.

L'abbé Renault et l'abbé Monsallier, tous deux professeurs au petit séminaire de Châteauneuf-Gontier, ont été condamnés, le premier à huit ans de réclusion et le second à deux ans de prison, pour attentats à la pudeur et excitations à la débauche sur leurs élèves.

Si le scrutin de liste est rétabli, une proposition de dissolution immédiate de la Chambre sera déposée par plusieurs députés.

M. Charles Floquet aurait accepté deux candidatures, à Béziers et à Orange.

Dans l'entourage de M. Gambetta, on croit fermement au succès de la proposition sur la révision et le scrutin de liste.

CHOSSES & AUTRES

Origine du mot « Patrouille »

Les philologues ne sont pas d'accord sur l'origine de ce mot.

Le Dictionnaire de Littré n'en dit rien. Il est fort probable que « patrouille » est un composé de latin « vadere » par via ou simplement « vadere » par les rues.

En effet, les infinitifs latins « vadere, prendere, pendere, etc. », ont formé les infinitifs français « vendre, prendre, défendre », en perdant le « p » antépénultième. D'où « vadere, vendre ». Mais le « v » initial de « vadere » s'est changé en « p » pour en « p », comme il s'est transformé en « b » dans « corbeau », suivant que la prononciation appelait une forte ou une douce.

Quant à l'autre mot « vias », qui compose « patrouille », on sait que, autrefois, il servait de « v », et l'on écrivait « vias » au lieu de « vias ». Puis l'a final du latin s'est converti en « e », en français. « Via » a fait « vie », comme « rosa », « rose », « poeta », « poète », « musa », « muse », etc. Si maintenant nous rapprochons « patre » et « vie », nous obtenons « patrouille » qui, par un adoucissement de prononciation, a finalement produit « patrouille ».

Un laquais gentilhomme

M. Auguste-Ferdinand de Saint-Patrice est un garçon fort bien tourné, portant avec aisance un beau nom qui ne doit rien à personne. Ses vieux étaient peut-être aux croisades. Lui, servait rue Las-Cases, à Paris, comme valet de pied.

Par un philosophique retour des choses d'ici-bas, M. de Saint-Patrice, dont le grand père avait pu posséder une antichambre encombrée de la plus éclatante livrée, portait la livrée chez les autres.

M. de Serres et Mlle de Serres, qu'il servait, n'étaient pas de mauvais maîtres, heureusement. Ils laissaient à Ferdinand, fils d'un officier de cent-gardes, toutes la liberté compatible avec sa position subalterne ; mais cette bienveillance ne suffisait pas sans doute à faire oublier au noble valet, ce que son nom lui eût permis d'être, au lieu de ce que la marâtre fortune avait fait de lui.

Au bout de dix-huit mois d'un service irréprochable, Ferdinand eut la mauvaise pensée d'abuser de la bonté des « patrons ». Un jour qu'ils étaient absents, il fracassa des tiroirs, s'empara de vingt ou trente louis, et prit la fuite.

Cet acte d'indélicatesse était commis en décembre 1880. On n'a retrouvé M. de Saint-Patrice que ces temps derniers. Il s'était, dans l'interval, tenu caché... sous un nom plébéien.

Vendredi, la cour d'assises de la Seine l'a jugé. M. Corne l'a défendu. M. Auguste-Ferdinand de Saint-Patrice a été condamné à cinq ans de prison.

La morphine et le mal de mer

Dans une récente séance de la société française d'hygiène, M. le baron de Thérèseopolis a déclaré que jusqu'en 1874, il n'avait jamais pu voyager sur mer sans être malade. En venant d'Amérique à Lisbonne sur le vapeur Neva, après avoir été en proie pendant cinq jours aux plus vives souffrances, il se décida à pratiquer sur lui-même une injection hypodermique de chlorhydrate de morphine. Immédiatement le mal se dissipa comme par enchantement, et pendant tout le reste du voyage il ne ressentit aucun malaise. L'année suivante, dans une seconde traversée transatlantique à bord du Colopaz, il employa le même moyen et obtint le même résultat. Sept traversées successives confirmèrent l'efficacité de son procédé. Toutefois, il ne crut pas devoir se borner à expérimenter sur lui-même, et après plusieurs observations faites sur d'autres passagers, il ne tarda pas à se convaincre que le remède était à peu près infallible.

BOURSE DE LYON

Du 18 Janvier 1882

Rentes		Comptant	Actions
3 0/0.....	53 75	Suez de Lyon.....	1150
3 0/0 amortissable.....	»	» Gaz de la Guillaumière.....	»
4 1/2.....	»	» Mines de la Loire.....	213
5 0/0 français.....	114 67	» Montrabert.....	865
Italien.....	»	» St-Etienne.....	»
Autrichien 4 0/0.....	»	» Rive-de-Gier.....	65
Russe 5 0/0.....	»	» Société Lyonnaise.....	715
Espagne 3 0/0.....	»	» Bateaux-Omnibus.....	»
Dettes Egypt. unifiées.....	25	» Eaux.....	»
Actions		» Dombes.....	»
Credit mor. Espag.....	»	» Abattoirs.....	»
Credit Lyonnais.....	861	» Verrières L. et Rhône.....	»
Union générale.....	»	» Croix-Rouge.....	»
B. Lyon et Loire.....	410	» Obligations	»
B. Hypothéc. France.....	»	» Ville de Lyon.....	88 50
Soc. foncière Lyonn.....	»	» Ville de Paris 1869.....	»
Banque Ottomane.....	813	» Ville de Paris 1871.....	»
Paris-Lyon-Médit.....	»	» Lombardes-anciennes.....	272
Che. Autrichiens.....	»	» Lombardes-nouvelles.....	276
Lombard-Vénitien.....	311 25	» Loire.....	»
Saragosse.....	545	» Saint-Etienne.....	»
Nord-Espagne.....	»	» Rhône-et-Loire 4 0/0.....	550
Suez.....	»	» Paris-Lyon-Médit.....	372
		» 1868.....	»

SPECTACLES DU 19 JANVIER

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui jeudi, à 7 h. 1/2 : Le Prophète, grand-opéra.

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui jeudi : à 8 h. 1/2 : Odette, comédie nouvelle en 4 actes.

Théâtre de la Ville (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Grande ménagerie Bidet
Cours du Midi
La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léons.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

EAUX-BONNES — EAU MINÉRALE NATURELLE
Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIES
Vente annuelle Un Million de Bouteilles.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture, et qui veulent être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

Gazette AGRICOLE ET VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18, (près le lycée).
Prix : 5 francs par an

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans
4 0/0	»	à 18 mois
3 0/0	»	à 1 an
2 1/2 0/0	»	à 6 mois
2 0/0	»	à 3 mois
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

Le rédacteur-gérant, Victor GOURRAUD
Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital

ANNONCES

ON DEMANDE A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

FUTS VIDES A VENDRE (bordelaises) en très bon état. S'adresser quai de la Guillotière, 24, au deuxième.

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible adossé et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 8 h. p. travaux de comptabilité, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET.

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUET, hygiénique, préservatrice et infallible dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture n° 5.

M^{me} STÉPHANIE, prêtée par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins 1. an 2.

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIERS du RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr. »
Beurre fin de table. — 3 75

Qualités estampillées

A LOUER IMMÉDIATEMENT UN LOCAL

sis quai de l'Hôpital

Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

SUCCURSALE
S. ETIENNE
6, rue Sainte-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

14, Rue Confort, 14, Lyon

SUCCURSALE
GRENOBLE
Passage Teissière

LES ANNONCES ET RÉCLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS DÉSIGNÉS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

LYON : Salut Public — Courrier de Lyon — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Progrès — Nouvelliste de Lyon — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des Soies. — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo Vinicole — Lyon Horticole — Gazette Agricole — Monde Agricole — Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.

SAINT-ETIENNE : Memorial de la Loire — Moniteur de la Loire — Journal de Saint-Etienne — Le petit Stéphanois.

ROANNE : Avenir Roannais.

GRENOBLE : Impartial des Alpes — Courrier du Dauphiné — Petit Dauphinois.

VIENNE : Journal de Vienne.

BOURG : Indicateur.

ALLEVARD : Gazette d'Alleverd.

MACON : Journal de Saône-et-Loire — Progrès de Saône-et-Loire.

TOURNUT : Journal de Tournus.

CHALON : Courrier de Saône-et-Loire.

BOURG : Journal de l'Ain — Progrès de l'Ain — Courrier de l'Ain.

TREVOUX : Journal.

NANTUA : Abeille.

Sont reçues aux mêmes bureaux les Annonces pour tous les journaux Français et Étranger

Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

Société anonyme. Capital 100 mil. fr.
4, rue de la Paix, à Paris
Prêts actuellement réalisés sur première hypothèque

CENT SIX MILLIONS de FRANCS

En représentation de ses prêts réalisés la Société délivre, au prix de 48 francs, des Obligations 500 francs, rapportant 20 francs d'intérêt annuel payables trimestriellement.

Les titres sont délivrés et les intérêts sont payés ; à Paris, à la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix ; — à la Société générale de Crédit industriel et commercial ; — à la Société de Dépôts et Comptes courants ; — au Crédit Lyonnais ; — à la Société Générale ; — à la Société Financière de Paris ; — à la Banque de Paris et des Pays-Bas ; — à la Banque d'Escompte de Paris.

Dans les départements et à l'étranger, à toutes les agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.



LE SOIR

QUATRIÈME ANNÉE
Grand Journal quotidien politique et financier

30 FR. PAR AN

4 fr. pour une semaine d'essai

12 Rue Grange-Batelière, PARIS

HORAIRE GENERAL

DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881-82

MATIN

SOIR

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS 4,58	EXPRESS 7,10	OMNIBUS 7,35	DIRECT 9,03	OMNIBUS 11,10	MIXTE —
MARSEILLE	DÉPARTS	RAPIDE 4,16	OMNIBUS 5,32	EXPRESS 7,20	DIRECT 7,34	EXPRESS 10,05	MIXTE 10,20
GENEVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,40	—	—	11,38
BESANCON	DÉPARTS	—	5,45	5,55	7,45	9	11,45
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	7,45	9	11,45
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,48	11	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,09	—	7,30	—	11,44	—
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21

RAPIDE 2,32	OMNIBUS 2,50	OMNIBUS 4,38	MIXTE 5,28	EXPRESS 7,10	DIRECT 7,22	MIXTE 8,50	EXPRESS 11,10	OMNIBUS 11,30	RAPIDE 1,04
MIXTE —	OMNIBUS 1 10	MIXTE 2,10	4,45	OMNIBUS 6,08	MIXTE 6,30	DIRECT 8	MIXTE 10,43	EXPRESS 9,56	—
3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
2,39	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—	—
3,30	5	8,05	—	—	—	—	—	11	—
4,52	—	—	6,16	—	—	9,45	—	—	—
3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
12,12	2 10 Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—	—	—
—	1,44	—	3,45	—	5,55	—	7,01	—	11
—	—	1,40	—	—	5,40	—	—	—	—